

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de Cerelles se réunira

**MARDI 12 SEPTEMBRE 2023 à 18h30 à la Mairie**



## Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2023
2. Modification des commissions communales
3. Modification des commissions thématiques en Communauté de Communes
4. Modification des délégués aux instances extérieures
5. Autorisation remboursement frais engagés par une bénévole bibliothèque
6. Autorisation remboursement frais engagés par un agent communal
7. Modification statutaire du Syndicat Intercommunal de Gendarmerie Dème-Escotais-Choisille
8. Modification règlement intérieur ALSH : révision tarifaire
9. Création poste Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe – Emploi permanent
10. Création poste Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe – Emploi permanent
11. Création poste Adjoint Technique – Emploi non permanent
12. Cession partielle parcelle communale - B1134
13. Informations du Maire

Le Maire,

Guy POULLE

